

Règlement du concours de nouvelles « Le secret »

ART.1 : La Mairie de Basse-Goulaine organise un concours de nouvelles ouvert gratuitement à toute personne des deux tranches d'âge suivantes : de 15 ans à 17 ans et de 18 ans et plus, résidant à Basse-Goulaine et dans les communes limitrophes : Saint-Sébastien-sur-Loire ; Vertou ; Haute-Goulaine ; Saint-Julien-de-Concelles.

ART.2 : Le concours est ouvert à compter **du 12 juin au 10 novembre 2018**. La date de clôture de réception des nouvelles par courrier postal est fixée au **samedi 10 novembre 2018** (cachet de la poste faisant foi).

ART.3 : Les nouvelles envoyées par les candidats doivent **avoir pour thème « le secret »** et avoir la présentation suivante :

maximum **6 pages recto**; dactylographiées numérotées et agrafées ; format A4 (21x 29,7cm) ; police times new roman ; taille de police 12 ; interligne 1,5 ; marges de 3 cm à droite et à gauche, en haut et en bas de chaque page et ne pas dépasser 15 000 caractères espaces compris (+ou - 10 %°; à vérifier dans l'on glet « outil /statistique » de votre logiciel de traitement de texte).

Les textes doivent avoir **un titre**, indiqué en haut de la première page, et répondre aux caractéristiques de la nouvelle, en tant que genre littéraire, répertoriées comme suit :

La nouvelle est une œuvre fictive brève et intense avec peu de personnages et une action concentrée située dans peu de lieux. C'est un texte littéraire où l'on emploie les figures de style et la narration d'une histoire pour captiver le lecteur sur une courte durée.

ART.4 : Chaque participant ne peut présenter à ce concours qu'une seule nouvelle inédite dont il doit impérativement être l'auteur. En cas de plagiat, il en supporterait seul les conséquences juridiques.

ART.5 : Les candidats doivent envoyer par courrier postal **2 exemplaires** de la nouvelle **avant le samedi 10 novembre 2018** (cachet de la poste faisant foi).

Un exemplaire, dans une enveloppe fermée, accompagné d'une page agrafée comportant les renseignements suivants :

- Titre de la nouvelle
- Nom, prénom du candidat
- Date de naissance du candidat
- Adresse postale du candidat
- Adresse mail du candidat
- Numéro de téléphone du candidat

Et un **second exemplaire** dépourvu de tout signe distinctif à l'adresse suivante :

Mairie de Basse-Goulaine
Concours de nouvelles
25, Rue de la Razée
44115 BASSE-GOULAIN

ART.6 : Pour établir le choix des gagnants, le jury prendra en compte :

La conformité aux caractéristiques de la nouvelle (cf. article 3)
L'intérêt et l'originalité de la nouvelle
La qualité du style
Le respect des règles d'orthographe et de syntaxe

Le jury établira une liste de gagnants pour chacune des deux tranches d'âge autorisées à concourir : une liste des gagnants de 15 à 17 ans et une liste des gagnants de 18 ans et plus. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix s'il juge le niveau des nouvelles insuffisant. Les décisions du jury seront sans appel.

ART.7 : Les candidats seront informés par courrier de la date de remise des prix et devront impérativement être présents, ou représentés, pour, éventuellement, recevoir un prix.

ART.8 : Les candidats s'engagent à ne pas exiger de droits d'auteur en cas de publication de leurs nouvelles. La Mairie de Basse-Goulaine s'engage à mentionner les titres des nouvelles et les noms des auteurs en cas de publication des nouvelles.

Les exemplaires des nouvelles ne seront pas retournés à leurs auteurs après le concours.

ART.9 : Le fait de participer à ce concours implique obligatoirement l'acceptation du présent règlement